



Internet : noms de domaine

Par **Netek**, le **09/02/2010** à **17:57**

Bonjour,

J'ai mis en ligne il y a quelques jours un site Internet de petites annonces spécialisé. (En ligne mais en construction, donc pas encore lancé)

Aujourd'hui j'ai reçu un appel du propriétaire d'un site qui propose le même type d'annonces avec un nom très similaire au mien (disons pour l'exemple : le mien s'appelle "annonces-informatique.fr" et le sien "informatique-annonces.com", pour ne pas donner les vrai noms)

Son site est en ligne et lancé depuis quelques semaines.

Son domaine a été enregistré le 8 Janvier 2010 et le mien le 1er Fevrier.

Il m'a indiqué qu'il faisait parvenir ces informations a son avocat.

Je souhaiterais donc savoir si je suis en tort ou si je peux garder mon nom de domaine sans risque.

Merci d'avance pour votre réponse.